



Compte-Rendu Détaillé

Conseil Municipal du 9 novembre 2021

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Michel TRÉGUER, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Laurence CORRE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, Caroline PRIGENT-LÉON, Gwendal LE COQ, Fabienne LANDURÉ, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Charline IZARD, Jean-Michel LANNUZEL, Camille GUIAVAR'CH, Denis MERCELLE, Adeline CORNEC, Pascal SIMIER, Philippe MANACH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sandrine LAVIGNE (procuration à Cécile LE ROUX), David NORMAND (procuration à Adeline CORNEC), Alain FLOUR (procuration à Michel TRÉGUER), Dominique MIGNON (procuration à Nadine KASSIS), Laurence GUIARD-RENAULT (procuration à Philippe MANACH).

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Sandrine GAC

Début de séance : 20h00.

Ordre du jour

INFORMATIONS DU MAIRE

1. Agenda municipal
2. Informations CCPA
3. Informations règlementaires
4. Informations diverses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Approbation du compte rendu du conseil du 23 septembre 2021
6. Majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet
7. Acquisition d'un fond de jardin dans le cadre de projet « dynamisation du centre-ville

FINANCES - ÉCONOMIE

8. Décision Modificative
9. Cession de 4 pianos à l'EPCC école de musique

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

10. Réforme d'ouvrages de la médiathèque

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

11. Convention de délégation d'inscription des élèves d'école publique
12. Convention ALSH – Commune de Tréglonou
13. Convention ALSH – Commune de Kernilis

TRAVAUX

14. Convention SDEF – Rénovation d'armoires EP

QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour complémentaire

Proposition de soutien à une question parlementaire sur les carences en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance : Soutien à la proposition de question parlementaire concernant les carences en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap (voir document joint).

Ce point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour de la séance à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01 Agenda municipal

Monsieur le Maire présente les derniers événements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil :

- 09/10 : visite à Soizic MORVAN, ancienne commerçante, qui a eu 100 ans le 17 juin ;
- Depuis le 09/10 : ouverture de l'espace Jeunes le samedi, de 13h30 à 18h ;
- 21/10 : Les écoliers ont savouré Le Grand repas à la cantine, menu élaboré par le chef du restaurant La Butte à Plouider, avec des produits locaux.

Point n°02 Informations CCPA

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières décisions marquantes ayant eu lieu en bureau ou conseil communautaire.

Ordre du jour Bureau communautaire du 16/09/2021 :

- 1- Approbation du Schéma communautaire de développement touristique
- 2- Approbation du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 de l'Office de Tourisme du Pays des Abers
- 3- Avenant à la convention de partenariat pour la mise en place d'un espace trail Abers / Côte des Légendes dans le cadre de la destination Brest Terres Océanes
- 4- Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD – Territoire de nouvelles mobilités durables (ADEME) - Mandat avec le Pôle métropolitain
- 5- Mandat spécial
- 6- Remboursement des frais de déplacement occasionnés par les conseillers communautaires
- 7- Maison France Services – création d'un poste de coordinateur et d'un poste d'animateur
- 8- Création d'un emploi de mécanicien au sein des ateliers
- 9- Prolongation du poste de chargé de communication
- 10- Création d'un poste de technicien eau & assainissement
- 11- Renouvellement du contrat d'apprentissage licence pôle eau & assainissement
- 12- Subventions d'investissement aux associations : principe, volume et critères d'attribution
- 13- Création du service maintenance du Pôle déchets Economie circulaire
- 14- Candidature appel à projets biodéchets ADEME
- 15- Candidature dispositif déchèterie Région
- 16- Informations diverses

Ordre du jour du Bureau communautaire du 6/10/2021 :

1. Modification de la gouvernance de l'EPCI
2. Présentation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et Programme
3. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - Présentation et premières orientations
4. Approbation de la convention avec « LVL » pour la collecte des cartouches d'encre dans les déchèteries du Pays des Abers

5. Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) : mise en œuvre du partenariat État-Pays des Abers en coopération avec la commune de Plouguerneau
6. Dotation de Solidarité Communautaire ; mise en conformité avec les nouvelles dispositions du CGCT
7. Admissions en non-valeur 2021
8. Décision modificative n°3
9. Subventions d'investissement aux associations : principe, volume et critères d'attribution
10. Avancements de grade
11. Protocole d'application télétravail au sein de l'EPCI
12. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes
13. Protocole d'application des déplacements de mobilité durable
14. Adhésion à Agriculteurs de Bretagne
15. Adhésion à l'association Air Breizh et contrat d'expérimentation avec Lify Air
16. Programme de Travaux et plan de financement Breizh bocage – hiver 2021 / 2022
17. Convention de mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h – Année 2019 - Avenant n°1
18. Projet de service du pôle eau & assainissement
19. Informations diverses

Ordre du jour du Conseil communautaire du 21/10/2021 :

1. Adoption du procès-verbal du conseil du 8 juillet 2021
2. Election d'un Vice-Président
3. Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres (CAO)
4. Modification des statuts des régies autonomes de l'eau et de l'assainissement
5. Modification de la composition des Conseils d'exploitation de l'eau et l'assainissement
6. Composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
7. Désignation des délégués et représentants du Pays des Abers au sein des divers organismes
8. Modification de la composition des commissions thématiques
9. Avenant de prolongation à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la région Bretagne et la Communauté de Communes du Pays des Abers
10. Avenant prolongeant la mise en œuvre du dispositif Pass commerce et artisanat et son volet numérique
11. Vente d'un terrain sur la zone de Callac à Plabennec
12. Bilan de la concertation préalable dans le cadre de la modification n°1 du PLUi
13. Délégation du droit de préemption à l'EPF - Commune de Le Drennec
14. Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain
15. Approbation du Schéma communautaire de développement touristique
16. Approbation du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 de l'Office de Tourisme du Pays des Abers
17. Admissions en non-valeur 2021
18. Décision modificative n°3
19. Subventions d'investissement aux associations : principe, volume et critères d'attribution
20. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes
21. Présentation des rapports sur le Prix et la qualité des services Eau & assainissement

Point n°03 Informations réglementaires

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes : néant.

Point n°04 Informations diverses

Néant.

Point n°05 **Approbation du compte rendu du conseil du 23 septembre 2021**

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 28 octobre 2021,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

Mme Kassis, au nom de Mme Guiard-Renault, demande d'apporter une modification en ajoutant l'échange suivant :

« Madame Guiard-Renault demande si ces parcelles vendues comme terres agricoles ne le deviendront pas à terme ? (constructibles)

Monsieur le Maire confirme que ces parcelles cédées, actuellement classées en terres agricoles, et donc cédées comme telles, ne deviendront pas constructibles à terme. Aucune demande de modification du PLUi ne pourra être envisagée concernant ces parcelles. »

Monsieur le Maire propose de corriger le compte-rendu dans le sens demandé.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°06 **Majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet**

Lors des dernières élections départementales et régionales des 20 et 27 juin derniers, des agents communaux ont été mobilisés pour tenir les bureaux de vote, en lien avec les élus.

Certains de ces agents travaillent à temps non complet.

Or, la réglementation actuellement appliquée à notre collectivité majore le paiement des heures effectuées le dimanche pour les agents à temps complet mais exclut les agents à temps non complet de ce dispositif.

Le taux de majoration des heures complémentaires est

- de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet
- et de 25 % pour les heures suivantes dans la limite de la durée légale de travail (35h).

Aussi est-il proposé au conseil, par souci d'équité, de permettre à ces agents à temps non complet de bénéficier de la majoration de ces heures effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette proposition.

Point n°07 **Acquisition d'un fond de jardin dans le cadre de projet « dynamisation du centre-ville**

Dans le cadre de la dynamisation de son centre-ville, un des projets phares de la commune est l'acquisition de l'ancien centre technique départemental, situé impasse de Keravel (AD 98 & 99). Pour rappel, le portage de cette acquisition se fera par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) (voir la délibération DCM n°2020-07-10 du 9 juillet 2020).

L'objectif de cette acquisition est double :

- Y installer des associations telles que le Secours Catholique, les Restos du Cœur ainsi que la Banque alimentaire
- Créer des logements s'insérant dans un environnement résidentiel

Dans le cadre de cette opération et sur les conseils d'organismes assistant la commune tels que le CAUE 29, il est apparu pertinent de faire l'acquisition d'un fond de jardin de la parcelle AD 315, d'une superficie d'environ 300 m². (Voir plan ci-après annexé)

Le prix de vente serait d'environ 70 € / m².

Les frais de géomètres et de notaire seront à la charge de la commune.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

FINANCES - ECONOMIE

Point n°08 Décision Modificative

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative n°1 ci-annexée au budget Principal 2021.

*041	Dépenses d'investissement	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €
Dép. Ordre	Etude MOE buvette terrain	21	21318		3 360,00
Dép. Ordre	Etude acoustique MDE	21	21318		1 980,00
Dép. Ordre	Frais annonce MAPA tvx restauration cjhappelle St sébastien	21	21318		1 079,22
Dép. Ordre	Frais annonce MAPA enrobés	21	2151		1 080,04
	<i>Total opérations réelles</i>				
	<i>Total opérations ordre</i>				7 499,26
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					7 499,26

*041	Recettes d'investissement	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €
Rec. Ordre	Etude MOE buvette terrain	20	2031		3 360,00
Rec. Ordre	Etude acoustique MDE	20	2031		1 980,00
Rec. Ordre	Frais annonce MAPA tvx restauration cjhappelle St sébastien	20	2033		1 079,22
Rec. Ordre	Frais annonce MAPA enrobés	20	2033		1 080,04
	<i>Total opérations réelles</i>				
	<i>Total opérations ordre</i>				7 499,26
SOLDE GLOBAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					7 499,26

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, adopte la décision modificative présentée ci-dessus.

Point n°09 Cession de 4 pianos à l'EPCC école de musique du Pays des Abers et de la Côte des Légendes

En 2013, la commune de Lannilis avait acheté quatre pianos.

Pour les besoins de l'enseignement et de la pratique de la musique, la commune les avait loués à l'EPCC « Ecoles de musique du Pays des Abers – Côte des Légendes » pour une durée de 7 ans.

Cette location étant terminée, la commune de Lannilis a décidé de céder les 4 pianos pour 1 € à l'EPCC « Ecoles de musique du Pays des Abers – Côte des Légendes ».

Il est proposé au conseil de valider ce projet de cession à 1 € des 4 pianos à l'EPCC « Ecole de Musique du Pays des Abers-Côtes des Légendes », et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ce projet de cession à 1 € des 4 pianos à l'EPCC « Ecole de Musique du Pays des Abers-Côtes des Légendes », et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Point n°10 Réforme d'ouvrages de la médiathèque

Comme toutes les médiathèques, la médiathèque de Lannilis est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique et dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les ouvrages éliminés, soit 1 882 livres et 41 DVD, seront supprimés du catalogue de la médiathèque.

Dans ce cadre, la médiathèque de Lannilis souhaite faire don des ouvrages cités ci-dessus à toute personne intéressée. Ils serviront également à alimenter le fonds du projet « Cabanes à livres ».

☞ Monsieur Manach demande où en est le projet de « cabanes à livres » ?

☞ Madame Le Roux lui répond qu'il a été ralenti par le COVID-19 mais qu'il est relancé pour 2022. Ce type de projet fonctionne très bien dans les communes avoisinantes.

Il est proposé au conseil de valider cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ***Valide l'opération de « désherbage » présentée ci-dessus,***
- ***Autorise le don desdits ouvrages à toute personne intéressée,***
- ***Autorise l'alimentation du projet « Cabanes à livres » par ces ouvrages.***

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Point n°11 Convention de délégation d'inscription des élèves d'école publique

Afin de simplifier la vie des familles et le fonctionnement de l'école publique de Lannilis, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec la direction de l'école publique de la commune pour permettre de procéder à l'inscription de certains élèves, préalablement à leur admission.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

Point n°12 Convention ALSH – Commune de Tréglonou

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la commune de Lannilis est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui vise un public 3-12 ans.

Depuis cette date, une convention lie la commune de Lannilis à celle de Tréglonou afin que les familles de cette dernière puissent bénéficier du service.

La commune de Tréglonou participe au financement via une contribution par jour et par enfant résidant à Tréglonou.

Cette convention a pour objet de permettre aux familles de Tréglonou de profiter du service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) (Voir projet ci-après annexé).

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

Point n°13 Convention ALSH – Commune de Kernilis

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la commune de Lannilis est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui vise un public 3-12 ans.

Depuis cette date, une convention lie la commune de Lannilis à celle de Kernilis afin que les familles de cette dernière puissent bénéficier du service.

La commune de Kernilis participe au financement via une contribution par jour et par enfant résidant à Kernilis.

Cette convention a pour objet de permettre aux familles de Kernilis de profiter du service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) (Voir projet ci-après annexé).

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

TRAVAUX

Point n°14 Convention SDEF – Rénovation d'armoires EP

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants :
Rénovation d'armoires EP Vétuste non IP2X, C4, C6, C9.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

☞ Madame Kassis constate qu'il y a 4 armoires concernées par cette convention. Combien y en a-t-il en tout dans la ville ?

☞ Monsieur Le Gall lui indique qu'il en a 19.

☞ Madame Kassis se demande s'il ne serait pas intéressant de regrouper toutes ces armoires dans une seule ? Elle croit savoir que cela se fait dans d'autres communes.

☞ Monsieur Le Gall lui répond que l'on peut faire une étude et demander un avis.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-après annexée, ainsi que tous documents en permettant la mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°15

Proposition de soutien à une question parlementaire sur les carences en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le secteur médico-social connaît, aujourd'hui en France, une crise profonde, sans pareille, représentant un grave danger pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Depuis de nombreuses années, les professionnels médico-sociaux accompagnent sans relâche, jours et nuits, les personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement. Ils sont à leur écoute, veillent à leur bien-être, à leur participation à la société, à leur santé, à leur sécurité, répondent de leur mieux à leurs besoins et à leurs attentes.

Pourtant, ces professionnels travaillent le plus souvent dans l'ombre. Et ce sentiment d'invisibilité ne fait que se renforcer depuis le début de la crise sanitaire. Epuisés, ignorés, non reconnus à la hauteur de leurs compétences et de leurs engagements, les professionnels médico-sociaux sont de plus en plus nombreux à quitter le secteur du handicap.

Il est proposé au conseil de soutenir la proposition de question parlementaire ci-jointe, interrogeant le ministre sur les engagements qu'il compte prendre pour mettre un terme à la situation délétaire actuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition de soutien à cette question parlementaire, ci-après annexée. .

Divers

☞ Mme Kassis souhaite que la motion sur la langue bretonne soit proposée au prochain conseil de décembre.

☞ Mme Kassis demande où en est le projet de vidéoprotection ?

☞ Monsieur Daré lui répond que le programme d'installation a démarré par le complexe sportif de Mézéozen et le PEM. Les prochaines installations auront lieu place du Général Leclerc. La fin du déploiement est prévue pour la fin de cette année. Les retours des riverains, notamment au complexe sportif de Mézéozen sont positifs. Un bilan sera présenté au bout d'un an de fonctionnement.

☞ Monsieur le Maire souligne que tout a été fait dans les règles : autorisation de la préfecture, budgétisation, etc. le coût est même plus faible que prévu, du fait de la baisse de prix des matériels.

☞ Monsieur Le Gall rappelle qu'il s'agit de vidéoprotection (des bâtiments publics) et non de vidéosurveillance : les images ne sont visionnées que si besoin et à la demande de la gendarmerie.

☞ Monsieur Daré précise que seules 2 caméras ont été installées pour permettre à la gendarmerie d'identifier les plaques d'immatriculation et les aider ainsi dans leurs enquêtes.

☞ Monsieur le Maire informe le conseil qu'un bilan tant financier que sur le fonctionnement sera fait au bout d'un an d'exploitation.

☞ **Monsieur Manach demande où en est le dossier des nuisances de l'entreprise Escaliers Bossard ?**

☞ Monsieur le Maire lui rappelle que la commune est médiatrice dans ce dossier. Une réunion a ainsi été organisée avec les riverains, le gérant de l'entreprise, le conciliateur de justice, le policier municipal et le DGS. Lors de cette réunion, il a été acté que le gérant devait fournir les documents justifiant de la bonne réalisation de la cabine de peinture, dans le respect des normes en vigueur. Les problèmes ont été identifiés : bruit et fumées potentiellement dangereuses.

☞ Monsieur Daré précise qu'il a eu le gérant hier au téléphone, qui lui a proposé une visite des locaux aux riverains. La question qui reste encore à trancher est celle de la nocivité des fumées ? On n'a pas de réponse officielle ou vérifiée à ce jour.

☞ Monsieur Manach souligne que l'odeur interpelle toutefois. Par comparaison, il n'y a aucune remarque du voisinage des garages automobiles disposant d'une cabine de peinture : ça pose question !

☞ Monsieur le Maire indique que le gérant est le premier à reconnaître que le site actuel n'est pas idéal. Toutefois, on ne peut agir que sur des faits et des éléments vérifiés : en l'espèce, on en peut que déplorer l'absence de réponses ou les lenteurs des services de l'Etat (ARS, etc.) pourtant sollicités sur le sujet.

☞ **Monsieur le Maire souhaite faire un point d'information au conseil sur la pollution de Lothunou.**

Il s'agit d'une pollution qui prend des proportions considérables en termes de coût de dépollution.

☞ Monsieur Le Gall rappelle le déroulé de l'évènement : le 1^{er} novembre dernier, la pollution est repérée. Après vérification des services qu'il ne s'agit pas d'une fuite venant des cuves communales, l'auteur de la pollution est rapidement identifiée. Une société spécialisée dans les pollutions, la SARP, intervient le jour même pour circonscrire le sinistre. Dès le lendemain, 150 m³ de terre souillée sont curés. Un bassin est réalisé par l'entreprise MAO pour recevoir cette terre. A ce jour, quelques 65 000 euros de dépenses ont été engagés. De plus, cette terre devra être envoyée près de Laval pour y être traitée, soit un coût final estimé à 80 000 €. De fait, une DM sera peut-être nécessaire et proposée lors du prochain conseil municipal.

☞ **Monsieur le Maire souhaite faire un point d'information au conseil sur les derniers éléments d'urbanisme :**

Quelques 10 000 m² de voiries et d'espaces verts ont été récupérés par la commune à la suite de 2 rétrocessions de VRD de lotissements : l'entretien de ces espaces sera à prévoir.

Par ailleurs, il a été procédé à l'acquisition du terrain situé entre la salle Gorrékéar et le nouveau lotissement « Les jardins du Bourg », pour la construction d'un parking. Cette dépense devra être budgétée pour 2022.

☞ **Annonces :**

☞ Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre prochain : tous les élus y sont conviés.

☞ Monsieur Lélias rappelle quant à lui la prochaine collecte de la banque alimentaire, les 26 et 27 novembre prochains : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la réunion à 21h25, en rappelant que le prochain conseil aura lieu le 14 décembre 2021.

Prénom	Nom	Signature
Jean-François	TRÉGUER	
Claude	DARE	
Cécile	LE ROUX	
Henri	LÉLIAS	
Christelle	HÉLIÈS	
François-Guillaume	LE GALL	
Sabrina	OULHEN	
Michel	TRÉGUER	
Laurence	CORRE	
Jean-Yves	GOURIOU	
Sandrine	LAVIGNE	
Philippe	MONOT	
Gwendal	LE COQ	
Sandrine	GAC	
Jean-Michel	LANNUZEL	
Adeline	CORNEC	
Denis	MERCELLE	
Caroline	PRIGENT-LÉON	
David	NORMAND	
Fabienne	LANDURÉ	
Alain	FLOUR	
Liliane	OGOR	
Pascal	SIMIER	
Charline	NICOVIOTIS	
Camille	GUIAVARCH	
Nadine	KASSIS	
Philippe	MANACH	
Dominique	MIGNON	
Laurence	GUIARD-RENAULT	